

Les Nouvelles de L'ACcRéPa

SEPTEMBRE 2022

NUMÉRO 91



Mensignac, juillet 2022



ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE



<https://www.accrepa.fr>



accrepa



AiO

Pourquoi l'adopter?



ALDEN est le seul fabricant d'antennes satellites pour véhicules de loisirs à développer ses propres systèmes de réception certifiés tout-en-un, ce qui nous permet de vous offrir:

- le maximum de cohérence et de sécurité (toute l'installation est ALDEN),
- une ergonomie ultra-simple: All-In-One (Tout-en-Un) = un seul appareil, une seule alimentation, une seule télécommande,
- de la sérénité sur le long terme (fiabilité éprouvée et reconnue), et la maîtrise des éventuelles mises à jour logicielles via une clé USB ou via OTA ou grâce à une manipulation simple et rapide que chaque utilisateur peut effectuer lui-même.

TV Satmatic AIO DVD HD Multisat Wide Screen 178°

Existe en 19", 22" et 24".

Carte Fransat HD livrée de série pour recevoir les chaînes nationales gratuites de la TNT, France 3 Régions, chaînes thématiques, locales et radios et offres payantes (SFR et BIS TV) et d'avantage de chaînes en clair et cryptées (bouquets Belge, Suisse...) sur d'autres satellites, sous réserve de compatibilité avec le module CAM et la carte à puce.

Disponible en versions Multisat Automatique, Multisat Manu Bip et Auxiliaire.

(1): Voir offres disponibles sur www.fransat.fr

*: Carte non fournie, plus d'information disponible sur www.bis.tv

Existe en différentes tailles 19", 22", 24"

19" L 44 x H 27 x P 6,5 cm
22" L 50 x H 30 x P 6,5 cm
24" L 55 x H 33 x P 6,5 cm



SANS ABONNEMENT, TOUTES LES CHAÎNES GRATUITES DE LA TNT HD



DES CHAÎNES THÉMATIQUES, LOCALES ET DES RADIOS DES OFFRES TV EN OPTION*





LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour les amis,



Quand vient la fin de l'été, sur la plage
Il faut, alors se quitter
Peut-être pour toujours
Oublier cette plage
Et nos baisers



Elle était facile à faire celle-là Souvenirs, souvenirs...

Depuis le mois d'avril nous avons enfin pu partager ensemble de bons moments.

De nombreux Accrépiens ont répondu présent à la sortie pêche, nous avons eu une pensée pour Gilbert et Daniel.

Avant nos retrouvailles aux « Croisic » nous avons cette année découvert grâce à Elisabeth, Dominique, Josette et Roland cette belle région de la Brière. (Si des volontaires veulent suivre ce bel exemple pour 2023 qu'ils se manifestent...).

Notre club a brillé par sa présence à l'EURO CC, je remercie l'enthousiasme des participants à cette manifestation où nous avons souvent servi de façade aux différents reportages diffusés sur les chaînes de TV Belge.

Evelyne Tréhou « notre mascotte » a endossé notre Tour Eiffel avec brio lors du défilé de clôture.

Nous sommes allés dans le Périgord pour participer à la sortie organisée par les « amis de la fête du pain » une semaine très chaude.

Une petite citation de Pierre Dac :

« Pendant la canicule, nombre de personnes s'écrient « c'est effrayant, il y a 35° à l'ombre »
Mais qui les oblige à rester à l'ombre ? »

Très belle balade dans cette région.

Le parc à thème du Bournat est adapté pour nos petits-enfants.

J'espère que l'année 2023 sera aussi riche en sorties, soyez nombreux à nous concocter de beaux programmes et nous vous attendons tous à notre prochaine Assemblée Générale.

Belle et bonne rentrée à tous.

Amitiés.

D.D.





VENTE CAMPING-CARS NEUFS & OCCASIONS - ACCESSOIRES / REPARATIONS TOUTES MARQUES

4 CONCESSIONS EN FRANCE POUR ENCORE MIEUX VOUS SERVIR

**POUR SES 20 ANS,
CARLOS LOISIRS VOUS INVITE À
DÉCOUVRIR SES MODÈLES 2022**

Dépot vente gratuit de votre véhicule, voir conditions sur place.

ENEZ DÉCOUVRIR NOS NOUVEAUTÉS 2022
Un large choix de camping-car sur un parc de 10 000 m²



Nos véhicules sont visibles sur l'ancien point de vente Essonne Caravanes.



42 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - 91310 LONGPONT SUR ORGE - TEL 01 69 01 13 02
HORAIRES D'OUVERTURES : DU MARDI OU SAMEDI DE 9H30 à 12H et de 14H à 19H

ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry
mail : espaceloisirs91@gmail.com

Magasin d'accessoires et pièces détachées
Atelier Automobiles et Camping-cars



-10 % sur les accessoires
Réservé aux membres de l'ACcRéPa

Association Camping-Cariste Région Parisienne

17 Avenue de Lattre de Tassigny 56000 VANNES

 **06.66.88.13.66**

Courriel : **president@accropa.fr** Site Internet : **https://accropa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Pontivy
sous le n° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours
n° IM 075100284—Assurance MACIF n° 15195976

ANNONCEURS

ALDEN

AMI RESEAU

BRETIGNY GARAGE

CAMPING L'ESCALE

CARLOS LOISIRS 91

ESPACE LOISIRS

FELIX DES LYS

FRANCE PASSION

IMC CREATIONS

MATELAS CAMPING-CAR

MATT CHEM

MIDAS

PASS CAMPING CAR

RHUYS CAMPING CAR

SALAISSONS DE PRADELLES

WATTELLIER LOISIRS

Nous remercions les annonceurs qui nous ont aidés à la réalisation de cette revue. Ils sont à votre service et vous réservent le meilleur accueil.

Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

Photos des illustrations ACcRéPa .

SOMMAIRE

Le Mot du Président	3
Sommaire	5
Conseil d'Administration	7

Actualités

Les nouveaux	9
Ils nous ont quittés.....	11

Les Sorties

• Sorties FFACCC et autres clubs	12
• Sorties ACcRéPa 2022	13
• Sorties ACcRéPa 2023	15
• Assemblée Générale	17
• Forum des voyages	22
• Réveillon au Melrose.....	26
• Sortie neige au Grand Bornand	28
• EURO CC 2023.....	30

Carnet de Voyage

• Le Tréport.....	32
• La Pêche.....	42
• Le Croisic	46
• EURO CC 2022.....	54
• Fête du pain à Mensignac.....	60

Ils ont pensé à nous	59,66,67
Bulletin de réadhésion 2023.....	68
Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa 2023	69

RÈGLES DE PARUTION : « Les nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution en Mai, Septembre et Décembre avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents.

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis.

Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non conforme aux buts de l'Association.



PASS CAMPING-CAR

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre
Camping-car, Caravane, Bateau... !

Votre réparateur à Gisors 27140 :



Pour plus d'informations :

Port : 06 27 85 29 40 - Tél : 01 34 25 93 81

Mail : contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 7 ROUTE DE DELINCOURT - 27140 GISORS
R.C.S EVREUX 792 414 724

Une gamme écologique pour rénover et entretenir

Camping-car, caravane, van, fourgon et mobil-home

www.matchem.fr



MATT CHEM LOISIRS

Demandez gratuitement le catalogue
par tél. au 01 42 53 73 73 ou par email : info@matchem.fr
MATT CHEM : 37, rue de Fontenay 92220 BAGNEUX

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'Assemblée Générale du 20 novembre 2021



Président d'honneur
Raymond LAPORTE



André COSTE



Jean-Claude MOUFFLE



Claudine COUSIN



Brigitte LE CALVEZ



Jean-Paul SILVESTRI



Josiane ORGUE

André COSTE	Président	 06.66.88.13.66	costeandre56@gmail.com
Claudine COUSIN	Vice-Présidente Secrétaire Rédactrice Revue	 06.79.20.59.95	claudinecous1@gmail.com
Jean-Claude MOUFFLE	Vice-Président Responsable site Internet	 06.59.84.83.08	moufflejc@gmail.com
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière	 06.08.06.08.01	brigittelecalvez@outlook.com
Jean Paul SILVESTRI	Chargé de Publicité Délégué FFACCC	 06.81.55.15.43	jean-paul.silvestri@orange.fr
Josiane ORGUE	Coordinatrice des sorties	 06.27.42.03.19	renejosiane.orgue@gmail.com

Suspension pneumatique auxiliaire arrière

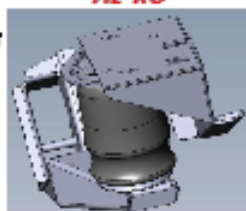


Auxil pour chéarbs
AL-KO



Caractéristiques :

- ❑ Valeurs avec support
- ❑ Manomètres avec ou sans panneau
- ❑ Standard ou Spécial
- ❑ Tableau de bord
- ❑ Kit compresseur
- ❑ Haute Résistance



Ou ❑ Kit compresseur avec Réserve d'air



Ressorts Renforcés pour l'Avant



Ressorts Renforcés pour l'Arrière :

Ressorts auxiliaires
ou
ressorts de remplacement



Amortisseurs KONI-FSD

Nouvelle technologie pour X250/X290 développée aux Pays-Bas en collaboration avec CAR SUPPORT Pour l'Avant et l'Arrière Châssis à lames de ressort

Aussi :
KONI-FSD
pour
Châssis
AL-KO



**Renault Master X62 Movano
Nissan NV 400 Version déportée**



**Couleur 98"
Version renforcée**



TOP DRIVE SYSTEM

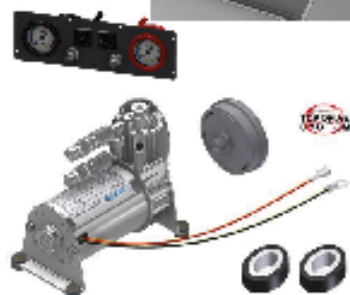
25 ans d'expérience !

La gamme la plus étendue disponible actuellement.

- ❑ Soulage vos lames de ressort et vos amortisseurs
- ❑ Confort et tenue de route très nettement améliorés
- ❑ Meilleure résistance au vent latéral
- ❑ Diminution de la consommation de carburant
- ❑ Les phares éclairent la route (non pas le ciel).

Indispensable si grand porte-à-faux, soute, crochet d'attelage ou porte-moto.

TOP DRIVE SYSTEM



Systèmes hydrauliques nivellement automatique



Télécommande sans fil



Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux ACcRéPiens et ACcRépiennes...

* David et Ghislaine CASSINADO 37540 SAINT CYR SUR LOIRE

*

*

*

Bienvenue à l'ACcRéPa





Notre savoir faire ...



L'énergie

électricité, chauffage,
chauffe eau, énergie
solaire...



Les accessoires

réfrigérateur, télévision,
antenne ...



Le confort

solution de portage,
tractage, confort à bord...

Nouvelle adresse, pour mieux vous accueillir

Rhuys Camping Car
Zone de la Clé des Champs
56 190 MUZILLAC

Tél: 02 97 53 95 24

Mail: rhuyscampingcar@gmail.com



Du Mardi au Samedi
9h00 à 12h30
14h00 à 18h00



CHAMPAGNE
Felix des Lys
À CHAMPVOISY

4 Rue Principale
LA CHAPELLE HURLAY - 51700 CHAMPVOISY

03 26 58 90 21 - 06 18 56 31 51

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

FRANCE
PASSION

L'accueil des camping-cars dans l'espace rural



Fédération Française
des Associations et
Clubs de Camping Cars

IL NOUS ONT QUITTÉS...



Nous avons appris le décès de René en avril 2022.
Avec Renelle, ils étaient adhérents à l'ACcRéPa depuis le 1er novembre 2012.

Ils avaient participé à la sortie « Entre Lot et Dordogne » en juin 2018.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.

Le Bureau



Début mai, nous avons été informés de la disparition de Suzanne, compagne de notre ancien Président de la Fédération, Alain Clavier, lui-même décédé fin octobre 2021.

Nous garderons un très bon souvenir de Suzanne et Alain, avec lesquels nous avons passé de très bons moments.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.

Le Bureau



Sorties FFACCC et autres Clubs année 2022

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Séjour au camping Paradis	17/2 au 24/3	Saintes Maries de la mer	CCC EST
Séjour au Royal camping	17/2 au 17/3	Agay (83)	ACCAP
C.A. de la FFACCC	6 au 8/4	Lurcy Levis	FFACCC & DETHLEFFS
TOUR DES CAPITALES	1/5 au 25/5	Circuit	CCC PF
EURO CC	2/6 au 6/6	Belgique	FICM
Prolongation	7/6 au 12/6	Belgique	FICM
Séjour	25/6 au 4/7	Naples	CCC RA
Séjour	2/7 au 26/7	Roumanie	Pan Travel & CCC RA
Folklore	3/8 au 7/8	Port sur Saône	CCC EST
Fête de la bière	11/9 au 20/9	Erding	CCC EST
Salon VDL	24/9 au 2/10	Le Bourget	FFACCC
Sortie Paris	1/10 au 8/10	Paris	CCC RA
C.A. & A.G.	7/11 & 8/11	Saint Amand Montrond	FFACCC et CC18C
Forum des voyages	9/11 & 10/11	Saint Amand Montrond	FFACCC et CC18C

Nota : Dans la revue de notre Fédération « Vadrouille en camping-car » vous trouverez, à la fin, d'autres sorties ouvertes à tous les clubs.

Sorties ACcRéPa année 2022

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.



THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Sortie neige	9 au 16 janvier	Le Grand Bornand (74)	J-Jacques MANGEANT
Galette des Rois	22 et 23 janvier	Soligny la Trappe (61)	Le bureau
La foire aux Anes	18 au 20 mars	Moyaux (14)	Equipages DOS SANTOS et VERDIN
Les Retrouvailles de printemps	25 au 28 mars	Le Tréport (76)	Equipages MOUFFLE et SILVESTRI
Sortie Pêche	15 au 17 avril	Seraincourt (95)	Equipages VERNONIS et TOUCHART
Le Croisic via le marais	11 au 18 mai	Le Croisic (44)	Equipages CREPIN et GUIGNARD
Sortie avant la Fête La Fête du Pain	9 au 12 juillet 13 au 15 juillet	Mensignac (24)	Equipage COSTE LE CARDINAL
Circuit	5 au 12 septembre	La Bretagne	Equipages LE CALVEZ & PELHERBE
Assemblée Générale	15 au 18 octobre	Tourouvre (61)	Le bureau
Saint Sylvestre	31 décembre	Condé sur Huisne (61)	Equipage LECARDINAL-COSTE



Vous souhaitez organiser une sortie !

Contactez Josiane ORGUE au 06.27.42.03.19
afin d'obtenir « Le guide de l'organisateur » et
réserver vos dates sur le planning.



BRETIGNY GARAGE



- José DA SILVA et son équipe sont à votre disposition pour votre Camping-Car et Camping-Car Poids Lourds mais aussi vos véhicules légers
- Entretien révision, réparations diverses et Carrosserie
- Vente de Véhicules Neufs et d'Occasion
- Remise 10% accordée sur pièces d'entretien et usure

Au 9 rue du Roussillon
91220 BRETIGNY SUR ORGE

01.60.84.05.42

bretigny.garage@wanadoo.fr

Sorties ACcRéPa année 2023

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.



THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Sortie neige	15 au 22 janvier	Le Grand Bornand (74)	J-Jacques MANGEANT
Le Croisic	4 au 11 mai	Le Croisic (44)	Equipage LECARDINAL-COSTE
Sortie Creuse	20 au 27 mai	Circuit découverte	Equipages Verdin-Valencier et Cousin
Sortie Jura	8 au 18 septembre	circuit	Equipages Calu et Orgue
Assemblée Générale	À définir		Le bureau
Saint Sylvestre	31 décembre		Equipage LECARDINAL-COSTE



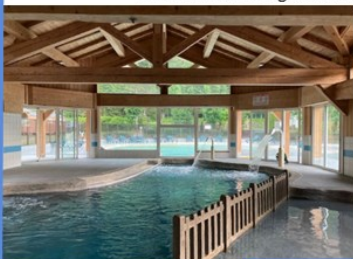
VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UNE SORTIE !

Contactez Josiane ORGUE au 06.27.42.03.19
afin d'obtenir « Le guide de l'organisateur » et
réserver vos dates sur le planning.

Camping-Caravaneige « L'Escale » au Grand Bornand (74)



Sur place : piscine intérieure, restaurant, salle de jeux, wifi, location de mobil homes et d'appartements
Une situation idéale pour les camping-caristes : à 250 m du village et des commerces.



En été : au départ de nombreuses randonnées
En hiver : au pied des pistes de ski de fond et des balades en raquettes.
à 500 m des pistes de ski alpin

33 impasse du plein air 74450 LE GRAND BORNAND Tél : 04.50.02.20.69
contact@campinglescale.com

PRADELLES Haute-Loire
BIENVENUE

Coordonnées GPS: Latitude :44.77526°
Longitude :3.88788°

«Endroit très calme, très accueillant.
Le petit village de Pradelles est très beau»
Michel du 37

«Nous avons passé une agréable nuit et
au matin, nous nous sommes rendu
au magasin en face où se trouvent de
délicieux produits du terroir et un excellent
accueil.
Nous repasserons.»
Bob du 84

HALTE CAMPING CAR

AIRE DE LA SALAISON

43
Pradelles

www.saisons-de-pradelles.fr

Située aux abords d'un des plus beaux villages de France, Pradelles (43), l'aire de la saison vous accueille toute l'année sur une aire privée, clôturée et fermée par un portail la nuit, face à une boucherie-charcuterie proposant les produits du terroir. Fournissant tous les services, plein d'eau potable, vidange WC, vidange eaux usées, branchement électrique, l'aire de la saison dispose également d'un barbecue ainsi que des tables extérieures. Pour la modique somme de 2€, l'aire de la saison est un endroit à ne pas manquer.

Verrous IMC Voyagez en SÉCURITÉ!

IMC-Créations®



**Fermez-vous
Aussi
de
l'Intérieur !**

**Verrou
Fourgon
Porte Latérale
ou Arrière !**

**Nouveau
Verrou
Coffre Intégré !**

www.imc-creations.com

Commandez en ligne !

Matelas
camping-car.com



**CHOISISSEZ
VOTRE MATELAS POUR
des NUITS de RÊVE**

COMMANDEZ AUSSI
Sur-matelas, Drap housse,
protège matelas, Isolateurs...

LIVRAISON À DOMICILE



**N°1 DU CONFORT
EN CAMPING-CAR**

www.matelas-camping-car.com
02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21



Association Camping-Cariste Région Parisienne

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale ordinaire de notre Association se tiendra

le 15 octobre 2022 à 15 heures

à la Salle des Fêtes ZUNINO de TOUROUVRE (61)

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport et compte rendu financier
- Rapport du contrôleur aux comptes
- Calendrier prévisionnel des sorties 2023
- Site Internet
- Boutique
- Publicité
- Revue
- Informations Générales : FFACCC.
- Renouvellement du bureau
- Questions diverses

Si, pour des raisons personnelles, vous ne pouvez pas être présents, n'oubliez pas de nous faire parvenir votre pouvoir.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Chers Accrépiens, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A Vannes, le 01/09/2022

André COSTE
Président



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 15 octobre 2022

POUVOIR

- j'assisterai à l'Assemblée Générale
- Je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale et j'envoie mon pouvoir
- *(rayer la mention inutile)*

POUVOIR

Nom Prénom

Absent à l'Assemblée Générale de l'ACcRéPa le 15 octobre 2022, je donne mon pouvoir à :

Nom Prénom

Date

Signature

Le règlement intérieur de l'ACcRéPa a limité l'attribution des pouvoirs à 3 par personne.

Vous avez la possibilité :

- soit d'établir votre pouvoir au nom d'un adhérent après vous être assuré qu'il peut encore en recevoir.
- soit de le laisser en blanc et le bureau l'attribuera selon les possibilités.

Proposition de candidature au conseil d'administration

Je soussigné, Nom Prénom Adhérent n°

Membre de l'ACcRéPa depuis au moins un an, me présente en tant que candidat au Conseil d'Administration et je m'engage, si je suis élu, à assurer un poste à responsabilité.

Fait le

Signature

Bulletin à retourner IMPÉRATIVEMENT le plus rapidement possible à :

ACcRéPa - Brigitte LE CALVEZ

1, impasse Alphonse DAUDET - 56450 SURZUR



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Des 15 et 16 octobre 2022

Lieu : Salle des Fêtes ZUNINO de TOUROUVRE (61)

GPS : N 48°35'12.91" - E 0°38'49.24"

- Possibilité d'arriver dès le vendredi 14 octobre en fin d'après-midi
- Vendredi soir, repas en commun dans la salle si vous le souhaitez.

Samedi 15 octobre

A partir de 10h, accueil des camping-cars.

- 10h30 Pointage des présents et enregistrement des ré-adhésions 2023
Repas dans les camping-cars.
- 14h Pointage des présents et enregistrement des ré-adhésions 2023
- 15h Début de l'Assemblée Générale
- 17h30 Clôture de l'Assemblée Générale
- 18h Réaménagement de la salle pour le repas.
- 19h Remise des plaques bleues le cas échéant
- 20h Repas suivi d'une animations musicale par L 'ORCHESTRE CALYPSO

Dimanche 16 octobre

Pour les administrateurs

- 9h30 Réunion du Conseil d'Administration

Pour vous

- 9h30 Randonnée si beau temps
- 10h Marché des produits locaux
Le troc des camping-caristes
- 12h30 Apéritif de l'ACCRéPa
Buffet froid
Boisson et pain fournis

Après le repas : Balade ou jeux en salle

Dimanche soir possibilité de repas tiré du sac.

IMPORTANT : Renvoyez votre bulletin d'inscription le plus rapidement possible.

Menu

Cocktail des îles et ses amuses bouche
Terrine de foie gras marbré
aux abricots confits et sa brioche tiède
Sorbet poire à la Williamine
Carbonnade de bœuf au pain d'épices
Marmite de brie chaud
crumble de noisette
Gâteau d'anniversaire
Café
Champagne
Chardonnay blanc, Bordeaux rouge.

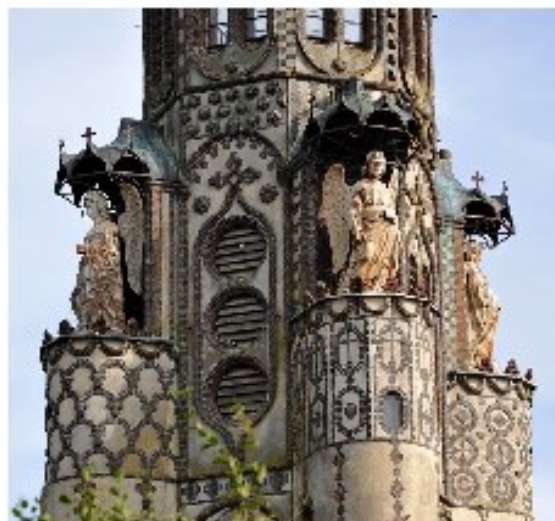




ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROLONGATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Des 17 et 18 octobre 2022



Eglise Notre Dame à Malétable



Les Muséales à Tourouvre

IMPORTANT : Renvoyez impérativement votre bulletin d'inscription avant le 1^{er} septembre 2022



CONTRAT de VENTE

ASSEMBLEE GENERALE A TOUROUVRE (61)

Du 14 au 18 octobre 2022



Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb. de personnes Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. Hauteur Poids Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Repas du samedi soir	59.50 €		
Repas du dimanche midi	21.50€		
Prolongations	10.50€		
Electricité (pour raison médicale)	5.00 €	3	15.00 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPÉRATIVEMENT
Le plus rapidement possible
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 10 maxi : 85
Inscription et renseignement :

Brigitte LE CALVEZ
1, impasse Alphonse DAUDET
56450 SURZUR

Portable : 06.08.06.08.01
E-mail : brigittecalvez@hotmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.
Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

A l'heure où nous préparons ces pages,
La Fédération nous demande de ne plus contracter l'assurance proposée.
Vous serez prévenus de l'évolution de la situation.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2021 : 2,6% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :
- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplacement trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.
Déclaration de l'agrément tourisme de la FFACCC n°10075100284/ Assurance MACF n° 15195976.

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

Le
À

Signature de l'adhérent

Le
À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire



CONTRAT DE VENTE

CA et AG FFACCC à Saint Amand Montrond (18)

Les 7 et 8 Novembre 2022



Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | | | |
 Nom : Prénom : Club :
 Nb. de personnes Dont : Adulte (s) et Enfant (s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐
 Adresse : Code Postal : Ville :
 Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |
 Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :
 e-mail : @ ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
 Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :
 Immatriculation du CC : Avez-vous un animal domestique : Oui ☐ Non ☐

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.

	Prix / Pers	Nb	Montant
Frais d'inscription au CA	8,00 €		
Pot de bienvenue du 7/11/2022	10,00 €		
Apéritif dînatoire du 8/11/2022	20,00 €		
Electricité (certificat médical)	6,00 €		
TOTAL			

Possibilité de payer par virement bancaire :

BIC : CMCIFR2A

IBAN : FR76 / 1027 / 8062 / 2100 / 0206 / 5660 / 654

Nota : Si paiement par virement, joindre un justificatif

Bulletin à retourner

IMPERATIVEMENT

Avant le : 15 octobre 2022

Accompagné du règlement à l'ordre de la FFACCC

Nb de CC mini :

Nb de CC maxi :

Inscription :

M. ou Mme. Danielle ROZIAU
1192, rue des grands villages
18200 Saint Amand Montrond

Fixe : 02 48 96 49 45

Portable : 06 75 54 31 05

e-mail : fernandroziau@orange.fr

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes :

NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 8 jours et sous réserve du paiement de 8€ de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente consultables sur le site Internet de la FFACCC dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant de trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 8 €, de 30 à 15 jours 50% du prix du séjour, moins de 15 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture du Cher

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le :

À :

Signature de l'adhérent

Le :

À :

Signature du Club :

Nom du signataire



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING CARS



UNIQUE FÉDÉRATION NE REGROUPEANT QUE DES VÉHICULES DE LOISIRS

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE

OUVERT A TOUS LES CAMPING CARISTES.



Programme du 7 Novembre au 8 Novembre 2022

Le 7 Novembre 2022

Comité exécutif : 9 h à 10 h 30

Réunion des Présidents : 11 h à 12 h 30 & 14 h 16h 00

Conseil d'administration : 16 h 30 à 19 h 00

Pot de bienvenue à 19 h 30 :

Apéritif accompagné d'amuse-bouche

Le 8 Novembre 2022

Conseil d'administration suite : 9 h 00 à 12 h 00

Assemblée Générale FFACCC :

Les présidents, leurs représentants, ouverte à tous les adhérents des clubs
14 h 00 à 16 h00

19 h 30 Apéritif dînatoire :

Apéritif avec buffet dînatoire

TOUS LES MATINS PAIN FRAIS OFFERT AU CAMPING-CAR

Pour tous renseignements Danielle & Fernand ROZIAU

Tél : 02 48 96 49 45 Port : 06 75 54 31 05

email : fernandroziau@orange.fr

info : Ne remplissez pas votre congélateur et le frigidaire du CC
En alimentation vous trouverez tout sur place.



CONTRAT DE VENTE ADHERENTS

FORUM à Saint Amand Montrond (18)

Les 9 et 10 Novembre 2022



Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | | |
 Nom : Prénom : Club :
 Nb. de personnes Dont : Adulte (s) et Enfant (s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐
 Adresse : Code Postal : Ville :
 Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |
 Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :
 e-mail : @ ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
 Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :
 Immatriculation du CC : Avez-vous un animal domestique : Oui ☐ Non ☐

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.

	Prix / Pers	Nb	Montant
Frais d'inscription au FORUM	10,00 €		
Repas et orchestre du 9/11/2022	25,00 €		
Repas gala et spectacle sosie Florent PAGNY du 10/11/2022	35,00 €		
Electricité (certificat médical)	6,00 €		
TOTAL			

Possibilité de payer par virement bancaire :

BIC : CMCIFR2A

IBAN : FR76 / 1027 / 8062 / 2100 / 0206 / 5660 / 654

Nota : Si paiement par virement, joindre un justificatif

Bulletin à retourner

IMPERATIVEMENT

Avant le : 15 octobre 2022

Accompagné du règlement à l'ordre de la FFACCC

Nb de CC mini :

Nb de CC maxi :

Inscription :

M. ou Mme. Danielle ROZIAU
1192, rue des grands villages
18200 Saint Amand Montrond

Fixe : 02 48 96 49 45

Portable : 06 75 54 31 05

e-mail : fernandroziau@orange.fr

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes :

NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 8 jours et sous réserve du paiement de 8€ de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente consultables sur le site Internet de la FFACCC dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant de trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 8 €, de 30 à 15 jours 50% du prix du séjour, moins de 15 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture du Cher
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le :

À :

Signature de l'adhérent

Le :

À :

Signature du Club :

Nom du signataire



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING CARS



UNIQUE FÉDÉRATION NE REGROUPEANT QUE DES VÉHICULES DE LOISIRS

« FORUM INTERNATIONAL DES VOYAGES 2022 DE LA FFACCC »

OUVERT A TOUS LES CAMPING CARISTES.



Le 9 Novembre 2022



FORUM DES VOYAGES de 10 H 00 à 18 H 00

Tirage de la tombola à 18 h 00



Repas berrichon et soirée dansante animée par orchestre 20 h 30 :

Apéritif berrichon
Pâté pomme de terre
Salade
Fromage
Eclair au chocolat
Vin, eau



Le 10 Novembre 2022

FORUM DES VOYAGES DE 10 H 00 19 H 00

REPAS DE GALA 20H30

spectacle sosie voix de Florent Pagny :

Cocktail « la Goutte Noire » et Cocktail sans alcool
Le tout accompagné d'amuse-bouche

La Rillettes d'araignée de Porc à la bolognaise,
Compotée d'oignons au sésame noir

Estouffade de Sot-l'y-laisse fermier, velouté de poireaux
Légumes du moment

Assiette de Fromages sur lit de salades, ses accompagnements

Framboisier, croquant caramel beurre salé

Vin, eau, café compris



TOUS LES MATINS PAIN FRAIS OFFERT AU CAMPING-CAR

Organisation CC18C. Tous renseignements Danielle & Fernand ROZIAU

Tél : 02 48 96 49 45 Port : 06 75 54 31 05

email : fernandroziau@orange.fr

info : Ne remplissez pas votre congélateur et le réfrigérateur du CC
En alimentation vous trouverez tout sur place.



CONTRAT de VENTE



REVEILLON ST SYLVESTRE AU MELROSE CABARET

Le samedi 31 décembre 2022 et le 1^{er} janvier 2023

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Soirée CABARET le 31 décembre 2022	150 €		
Repas du lendemain le 1 ^{er} janvier 2023	35 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPÉRATIVEMENT
Avant le : 31 octobre 2022
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 10 maxi : 40
Inscription et renseignement :
André COSTE
17 avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES

Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : costandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

A l'heure où nous préparons ces pages,
la Fédération nous demande de ne plus contracter l'assurance proposée.
Vous serez prévenus de l'évolution de la situation.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 35 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 35 €, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff



REVEILLON SAINT-SYLVESTRE

Ouvert à tous les clubs de la FFACCC

Samedi 31 Décembre 2022



MENU

Revue Cabaret

« Attention au départ ! »

Cocktail de la Saint Sylvestre et sa coupelle de cinq amusettes :

Finger asperge verte, blini de saumon fumé,
Tartelette pomme boudin blanc,
Bonbon de foie gras chaud, cannelloni chèvre et menthe fraîche

Foie gras de canard cuit au torchon,
Confiture de figues et brioche tiède
avec son verre de Monbazillac

Filet de daurade poêlé, caviar de courgettes,
Giroles et pesto

Sorbet avec ou sans alcool

Filet de bœuf rôti, jus corsé à la praline rose,
Légumes grillés et purée de vitelottes

Pont l'Evêque, chèvre chaud au poivre sur toast, Comté
Salade aux fruits secs et petit pain aux noix tiède.

Trilogie de la Saint Sylvestre :

Finger citron meringué, carré chocolat blanc et fraise,
parfait meringue pistache et cassia

Café

1/2 bouteille de champagne par personne incluse
Bordeaux rouge et eau minérale
à discrétion pendant le repas.

MELROSE CABARET – Au cœur du Perche...
Salle Condé Confluence
61110 CONDE SUR HUISNE



CONTRAT de VENTE



SORTIE NEIGE AU GRAND BORNAND (74)

Du dimanche 15 au dimanche 22 janvier 2023

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait pour 1 personne comprenant toutes les prestations définies au programme			330.00 €
Forfait pour 2 personnes comprenant toutes les prestations définies au programme			402.00€
Forfait pour animal domestique			18.90 €
Frais de dossier			6.00 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 15 décembre 2022
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 5 maxi : 10
Inscription et renseignement :
Martine et Jean-Jacques MANGEANT
29, rue du Général de Gaulle
37530 CHARGÉ
Portable : 06.62.62.69.98 – Fixe : 02.47.57.17.15
E-mail : jmmmm37@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.
Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

A l'heure où nous préparons ces pages,
la Fédération nous demande de ne plus contracter l'assurance proposée.
Vous serez prévenus de l'évolution de la situation.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le

À

Signature de l'adhérent

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscrits et j'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :
- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplacement trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10 €, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 2^e juillet 1901, déclarée en préfecture de Paris.
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°10075100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

.....
Le

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

SORTIE NEIGE AU GRAND BORNAND (74)

DU DIMANCHE 15 AU DIMANCHE 22 JANVIER 2023

Organisée par Martine et Jean-Jacques MANGEANT

Arriver au camping le dimanche 15 janvier avant 12 h ou de 14 h à 16 h30 :

Camping caravaneige L'Escale

33 chemin du plein air

74450 LE GRAND BORNAND

G.P.S. : N 45°56'26" - E 6°25'40.3"

Le camping est dans le village à 300 mètres du centre ville, 900 mètres d'altitude et 30 km d'Annecy par une route facile et bien déneigée l'hiver.

Cependant en cas de chute de neige à l'arrivée, il est **recommandé** d'avoir une paire de chaînes dans le véhicule.

Au camping vous aurez un emplacement individuel avec branchement électrique (10 A)

A disposition les sanitaires tous proches avec douches, bacs à vaisselle, lave linge, vidange des cassettes et vidange des eaux grises à l'extérieur.

Nos camping-cars serviront seulement de cuisine et dortoir.

Le camping met à notre disposition une salle privée avec T.V. pour : nos apéritifs, réunions de groupe, jeux... ainsi qu'un accès à la piscine chauffée (prévoir le maillot de bain) et la wifi gratuitement.

Nous disposons de deux autres salles pour déposer et sécher les vêtements, les chaussures et les skis.

Le camping nous assure le déneigement ainsi que la ville et tient également un dépôt de bouteilles de gaz à la réception.

Le forfait de la semaine (7 nuitées) pour deux personnes, un emplacement camping-car, électricité (10 A), le pot d'accueil, le pot de départ, un repas au restaurant et soirée pizza, s'élève à 402 €.

Le forfait de la semaine (7 nuitées) pour une personne par camping-car, dans les mêmes conditions, s'élève à 330 €

Pour les animaux domestiques, il y a un supplément de 2.70 € par jour à ajouter au forfait soit 18.90 €

Reste à votre charge selon les désirs de chacun :

- * Sortie raquettes (prévoir de bonnes chaussures)
- * Locations de raquettes, bâtons, skis alpins ou de fond dans les magasins tous proches.
- * Location de patins à glace (patinoire)
- * Promenade possible avec le bus gratuit à la sortie du camping ou à la station routière à 200 mètres pour vous rendre en ville ou à LA CLUSAZ ou au vieux village du chinaillon etc...
- * Prévoir Pass sanitaire (Covid) Selon les conditions du moment.

En fonction des motivations de chacun, nous déciderons du planning de la semaine ensemble.

Fin du séjour et départ le dimanche 22 janvier 2023 avant 12 heures.

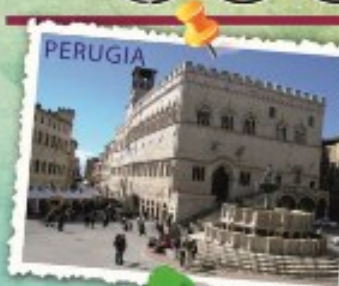
Offre limitée à 10 camping-cars.



2023 : 44ème EuroCC à Assise en Italie



44th ASSISI - ITALIA EUROCC DU 7 AU 11 JUIN 2023



Prolongations de l'EuroCC 2023

UN TOUR DANS LA VERT UMBRIA DU 12 AU 18 JUIN 2023 À TRAVERS LES VILLES ET LES VILLAGES DU MOYEN-ÂGE



ASSISI c'est une des villes les plus célèbres d'Italie où est né Saint François. Célèbre parce qu'elle fut le berceau de ce grand et Saint homme, et c'est la raison pour laquelle chaque année la ville d'Assisi est la destination privilégiée des milliers des pèlerins qui viennent le visiter. Assisi c'est la ville ombrino-romaine, puis médiévale que pour son patrimoine exceptionnel, est classée sur la liste du patrimoine de l'UNESCO.

GUBBIO c'est une ville très ancienne qui remonte à l'époque romaine et qui aujourd'hui encore garde son caractère médiéval. Cette jolie petite ville, située aux pieds d'une montagne présente une architecture à l'ancienne où les édifices se sont conservés au fil du temps. De nombreux éléments historiques intéressants à découvrir: des monuments romains tels que l'amphithéâtre jusqu'aux palais impressionnants de la Renaissance et une vieille ville pittoresque.



Impossible de visiter l'Umbria (Ombria) sans passer par **PERUGIA** (Pérouse), la capitale de la région.

Située au sommet d'une colline, la ville regorge de petites places, d'églises et de palais datant du Moyen-Âge. Le plan de Pérouse a été façonné dans la période médiévale et présente une disposition quasiment identique à celle de la ville romaine antérieure sur le même site et ces rues médiévales sont désormais les principales caractéristiques de la vieille ville.



Les premières traces d'occupation humaine à **ORVIETO** remontent au IX^{ème} siècle avant J.C. dans les grottes creusées dans le tuf et sur lesquelles repose la ville actuelle. Les étrusques se sont ensuite implantés sur ce territoire avant son annexion par l'Empire Romain au III^{ème} siècle avant l'ère chrétienne. Au déclin de l'Empire Romain d'occident, durant le Moyen-âge une grande partie des monuments de la ville ont été construits avec, en première place la splendide cathédrale de 1263.

SPOLETO est une importante ville historique populaire datant de la période Romaine et qui est située dans la partie sud de la région Ombrie au centre de l'Italie. La ville comporte de nombreux monuments importants dont un théâtre Romain, une forteresse imposante, une cathédrale et divers églises importantes.



La cascade des Marmores ou **LA CASCATA DELLE MARMORE** près de la ville de Terni est une spectaculaire chute d'eau artificielle qui s'élève à une hauteur étourdissante de 165 mètres en Ombrie. La Cascade delle Marmore est composée de trois parties. Créée par les romains dans l'antiquité, c'est l'une des cascades les plus élevées en Italie et la plus haute chute d'eau artificielle au monde.



MERS LES BAINS

les retrouvailles de printemps

du 25 au 28 /03 /2022



LE TREPORT

25 / 03 / 22



MERS LES BAINS LES RETROUVAILLES DE PRINTEMPS



Daniël et Alain
sont les petites mains



Jean- Claude
le spécialiste
des petits feuilletés
pour l'apéro



remise des plaques bleues



le briefing





la galerie de Gules
et ses portraits

Ferdinand-Philippe
Duc d'Orléans
fils aîné de
Louis-Philippe
meurt d'une chute
de cheval à 32 ans
en 1842



Le Musée 26/03/22 Château Louis-Philippe d'EU SOMPTUEUX

Tout au long des salles, mobilier, vaisselle et tableaux invitent à une découverte de l'histoire du château. Ici de vie, et aussi prestigieux témoins de l'histoire des arts décoratifs au XIX^e siècle. Le dernier état de décoration (1874-1879) est celui laissé par le célèbre architecte Viollet le Duc



la berline du roi
Jean V de Portugal

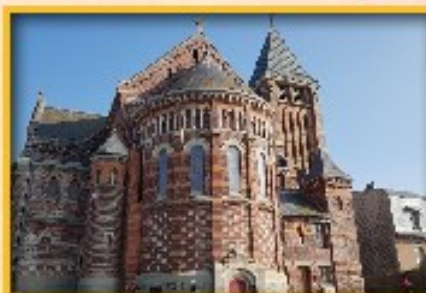


les parquets curmandés
par le roi Louis Philippe

Après midi libre
du samedi 26

Belle balade à

MERS LES BAINS



Petite pause
sur la promenade
du front de mer



Soirée du 26 / 04

traiteur

copieux, beau
et excellent
buffet campagnard

les restes ont été
terminés
le dimanche soir

Bonne
Journée

Ensemble !

Miam

MERCI



Visite de 9h à 9h45 de Mers les bains
au Tréport en train touristique.
De 10h à 11h, nous embarquons sur
l'étoile filante pour admirer
les hautes falaises depuis la mer.

Date: 27/03/22

LE TREPORT

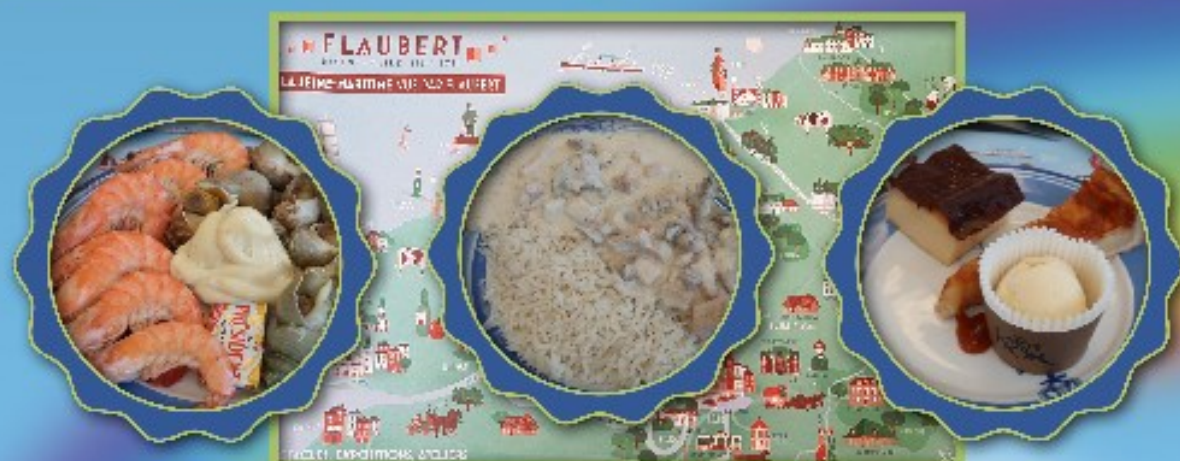
Le Tréport



Le bonheur



**Dimanche 27 à midi,
au restaurant panoramique des hautes falaises,
nous dégustons avec grand plaisir un délicieux repas**





la descente
vers l'entrée

le 27/03 à 14h
visite commentée
du blaukhaus
des hautes falaises



Etendu sur près
de 300m de long
avec 225 marches
pour gravir
les 4 niveaux
composés de
32 pièces dont
3 postes
d'observation
2 postes de combat
avec une pièce
d'artillerie
de 75 mm (fk235b)
toujours en place

50 femmes ukrainiennes déportées ont creusé
les galeries et construit les murs en briquettes,



Toutes en ont perdu la vie,
la ville du Tréport a érigé
un monument en leur mémoire



Musée

du verre



Musée

A CIEL OUVERT



lundi 28/03 / 22

REGARDE

ville d'EU





du 25 au 28 /03 /2022



Bravo et Merci

A NOS ORGANISATEURS

pour ces très agréables retrouvailles
de printemps

Merci

à tous ceux qui se sont investis pour préparer
ce super circuit touristique
qui a pu avoir lieu malgré la persistance du méchant Virus
privant ainsi Jean-Paul et Marie-Hélène de leur sortie
et d'autres campings caristes.

Jocelyne & Jacques
& tous les participants

MERS-LES-BAINS

LE TREPORT

EU



MERCI

Tout simplement...

Jean-Claude
notre Capitaine
du WF



PÊCHE à SERAINCOURT

Les préparatifs



Très beau temps dans un bel
environnement.
Les concurrents se
préparent...



Jean-Claude triche, il s'entraîne avant
l'heure !!!



Michèle et Jean-Claude ont retrouvé notre ami le
baudet.



La compétition est rude



Bravo les filles

Françoise
Stachow

Janine
Lecardinal

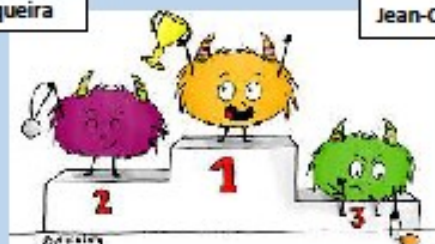
Nadia
Touchard



D.D.

Fernando Cerqueira

Jean-Claude Mouffle



Bravo les garçons



COMITE D'ORGANISATION DES SPORTS. DE LA SOCIÉTÉ ACCRÉPA

CUILLÈRE DE BOIS

Vu le procès-verbal du concours de pêche organisé le 16 avril 2022
Par le président du jury, examinateur, ayant autorité sur les diplômes en ligne
La cuillère de bois
Pour la saison Seraincourt 2022
Est conférée à JEAN ALBEAU

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés



André Coste



MERCI MERCI MERCI MERCI MERCI ...

Josiane avec son équipe de marcheurs



Bravo à toute cette belle équipe



Mamie est
heureuse



L'arrivée
est encore
loin ?



Elle est vraiment belle cette région sous le soleil

SORTIE LE CROISIC VIA LES MARAIS

Mercredi, arrivée pour la plupart d'entre nous vers 16h à Saint Lyphard, accueillis par Roland et Josette Crépin et Dominique et Elizabeth Guignard. Nous sommes stationnés sur un grand terrain enherbé mis à disposition par la commune.

27 camping-cars présents pour cette sortie

En fin de journée un briefing nous a été fait, suivi de l'apéritif de bienvenue.



Jeudi matin temps libre : pour certains balade aux alentours, et d'autres courses dans les magasins à proximité.

Après-midi deux groupes sont faits avec covoiturage : pour l'un port Bréca promenade en calèche et en barque, l'autre groupe visite de Kerhinet charmant village de chaumières toutes plus belles les unes que les autres.



Vendredi matin les groupes sont inversés pour les visites de la veille mais cette fois-ci sans covoiturage car départ l'après-midi pour le Croisic



Arrivée dans l'après-midi au camping au Croisic installation des camping-cars et montage des barnums toujours dans la bonne humeur

Samedi, matinée libre, pour certains l'occasion de ramasser des huîtres ou des moules sur la côte juste à côté du camping.

L'après-midi nous prenons le petit train pour la visite de la ville. Sur le retour vers le camping nous profitons des attractions qui ont lieu sur le port.



Dimanche, pêche à pied le matin nous avons pu à nouveau ramasser des huîtres et des moules pour dégustation le midi, pour d'autres préparation avec Dédé et Janine des 54 kg de moules approvisionnées le matin même.



Merci à *Dédé et Janine* pour ce magnifique plateau de moules cuisinées à la sauce roquefort et à la fin du repas il ne restait que les coquilles vides.

Dans l'après-midi plusieurs d'entre nous sont partis pêcher des éperlans au carrellet, un grand merci à Stan qui nous a fait une belle quantité de poissons. A notre retour il nous a fallu les vider et les nettoyer en vue du repas de demain midi.

En fin de journée nous sommes invités à un apéritif pour les 80 ans de Guy Dejean un très grand moment de convivialité



Lundi midi dégustation des éperlans pêchés la veille.

Dans l'après-midi balade à vélo pour certains, à pied pour d'autres.



Dans la soirée repas entre amis devant nos camping-cars.



Mardi repas tant attendu, fait par notre grand chef Dédé aidé par Janine et toutes les petites mains, la FIDEUÀ.

On peut dire que nous avons été très gâtés, et ce séjour s'est passé sous de bons auspices, le soleil, l'ambiance et la bonne humeur de chacun.



Mercredi dislocation : pour certains c'est la route du retour et pour d'autres, ils jouent les prolongations...

Jean-Paul SILVESTRI

Ci-joint le mot de remerciement de Pierrette et Alain adressé à nos **Gentils Organisateurs**

CHERS AMIS,

*Des Bretons et des Normands se sont acoquinés, pour nous faire découvrir, ou redécouvrir des coins oubliés, de cette Bretagne que chacun aime tant**

Sans faire de prière, nous avons navigué dans la Brière !

Dans ces lieux magiques, régnait un calme insolent, où les décibels se sont fait oublier dans cet environnement sauvage où la flore s'épanouit.

Une balade en calèche, nous a fait remonter le temps, et pris conscience, que ces petits bonheurs simples étaient le sirop de la vie.

Nous avons été émerveillés, par ce village aux toits de chaume à Kérinet ; ne pas confondre avec le périnée.

*Sa majesté la reine ELISABETH, avec son prince dominicain se sont exilés en Bretagne.
Leur choix a été vite fait ; BREXIT oblige et déposé sa couronne ?*

De Bréca au Croisic nous avons eu un avant-goût du paradis ; pimenté et assaisonné au sel de Guérande sur cette côte où chacun a pu prendre son pied suivant son envie.

Pour couronner cette escapade ; un chef « étoilé » est venu dans ce restaurant de plein air ; nous mijoter la Fideuà, et une friture d'éperlans ; que nous avons dégustés sans modération !!!

BRAVO et un grand MERCI à nos organisateurs

PIERRETTE ET ALAIN

E U R O C C 2 0 2 2

Nous sommes fiers de notre club

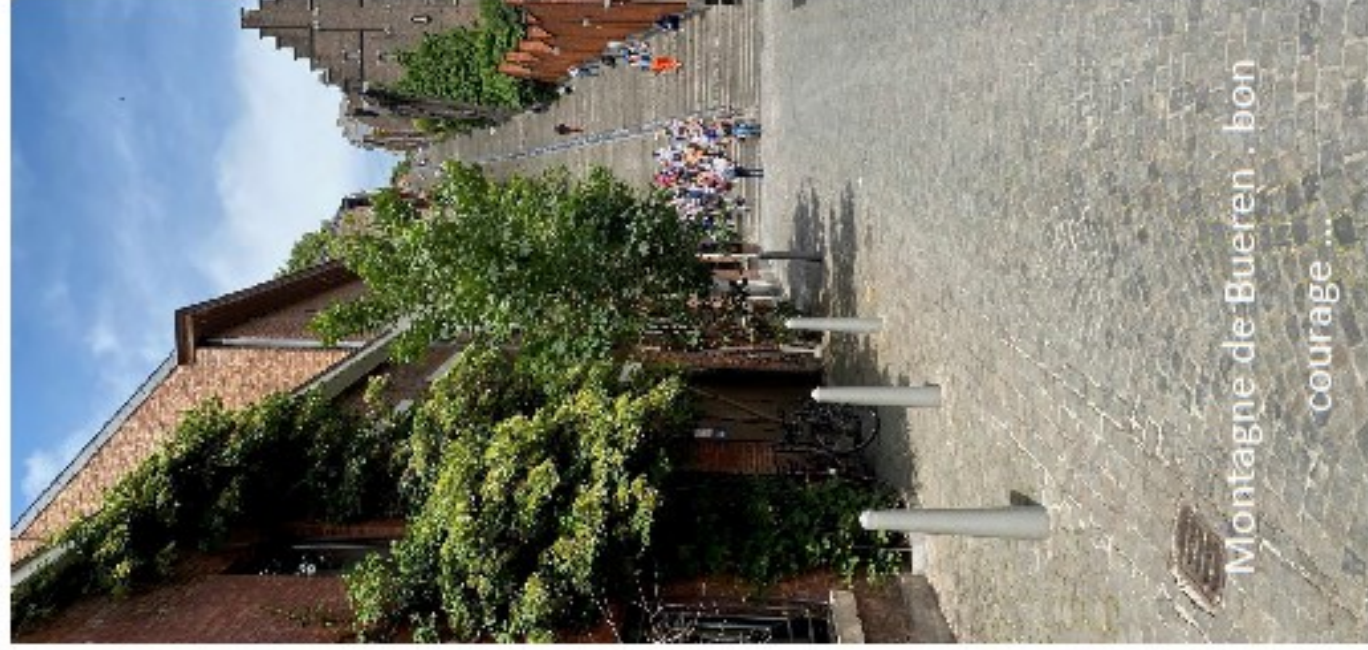
Défilé de clôture

Remise des cadeaux aux organisateurs

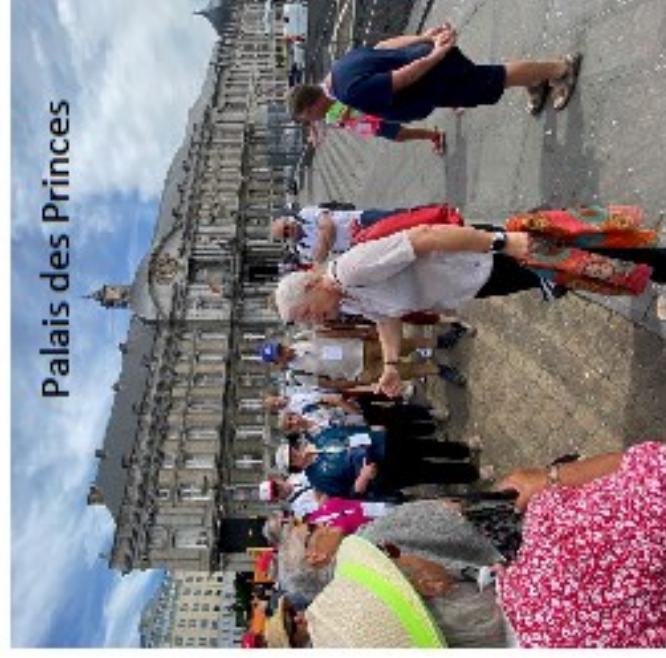




Accueil d'une commerçante!



Montagne de Buëren : bon
courage ...



Palais des Princes



Fonds baptismaux collégiale
St Barthélemy



Les filles s'amuse...



Le sport favori des Accrépiens



Et nous aussi.



E U R O C C 2 0 2 2



Remise de la plaque bleue



Abbaye du Val Dieu



Une mine superbe



EURO CC 2022 : LES PROLONGATIONS



Ascenseur funiculaire

Strépy-Thieu : Une croisière guidée avec franchissement d'une écluse, d'un ancien ascenseur hydraulique et visite de la salle des machines.

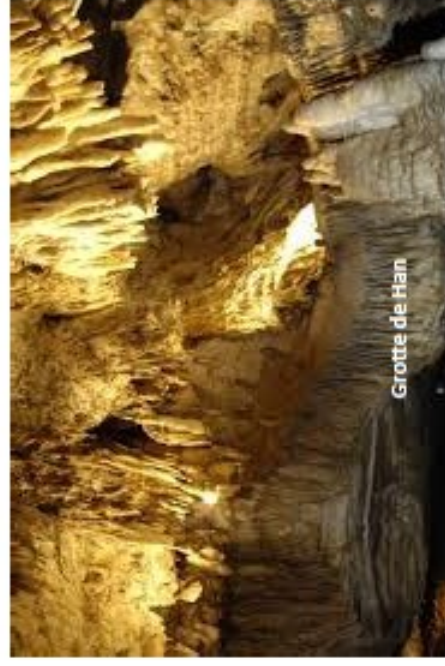


Rozeken



Doetjen

Dans la ville de Lebbeke, nous rencontrons 2 personnages gigantesques.
La femme se prénomme Rozeken (75 kg), l'homme se prénomme Doetjen (80 kg).
Se sont 2 personnages du village voisin. Ils étaient tellement sympathiques, dévoués aux autres, que le club a recréé leur image.



Grotte de Han



Danse des Gilles - ambiance carnavalesque.

ILS ONT PENSÉ À NOUS...

La vache qui rit



BEL et BON

101881 B - Vache qui Rit

Bonjour des
équipages CALU
et ORGUE du Jura,
nous vous préparons
un circuit pour
Septembre 2023

© 2020 - BEL S.A. et Clouet
www.editions-clouet.com / reproduction interdite

réf: 101881 B



3 565750 340945

carte postale 10X15

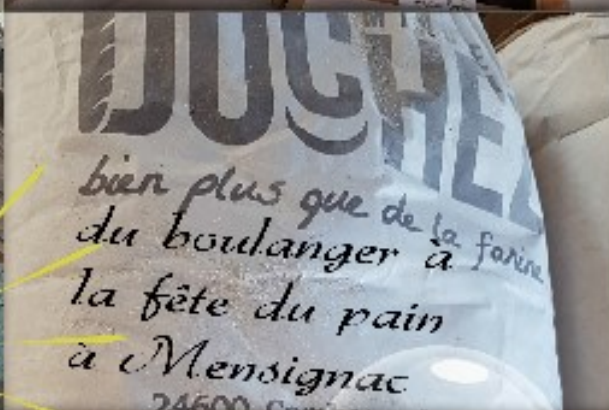


3 565750 011517

Josiane
PASCAL
Chantal

Rendez-vous, le
15 octobre, à l'
assemblée générale,
pour vous présenter
le circuit.

L'Accrépa à Mensignac



13 JUILLET 19h - CLOSURE ANNUELLE		MENSIGNAC 32 ^e FÊTE DU PAIN	
FÊTE FORAINE MANÈGES GRATUITS 18h30 * THE DANSANT GARDON ORCHESTRE REGION PARISIENNE 19h30 * SPECTACLE de CIRQUE DANCO ITALIA 20h30 * RESTAURATION 21h30 * KARAOKE AMIR 22h30 * AMIR en CONCERT GRAND FEU d'ARTIFICE AMIR BAL DISCO		FÊTE FORAINE MANÈGES GRATUITS 18h30 * THE DANSANT GARDON ORCHESTRE REGION PARISIENNE 19h30 * SPECTACLE de CIRQUE DANCO ITALIA 20h30 * RESTAURATION 21h30 * KARAOKE SEBASTIEN 22h30 * SEBASTIEN en CONCERT GRAND FEU d'ARTIFICE SEBASTIEN BAL DISCO	
14 JUILLET 19h - VIDEO-BRENNER BRIGADE FÊTE FORAINE MANÈGES GRATUITS 18h30 * THE DANSANT GARDON ORCHESTRE REGION PARISIENNE 19h30 * SPECTACLE de CIRQUE DANCO ITALIA 20h30 * RESTAURATION 21h30 * KARAOKE SEBASTIEN 22h30 * SEBASTIEN en CONCERT GRAND FEU d'ARTIFICE SEBASTIEN BAL DISCO		15 JUILLET 19h - RESTAURATION FÊTE FORAINE MANÈGES GRATUITS 18h30 * THE DANSANT GARDON ORCHESTRE REGION PARISIENNE 19h30 * SPECTACLE de CIRQUE DANCO ITALIA 20h30 * RESTAURATION 21h30 * KARAOKE KENDJI GIRAC 22h30 * KENDJI GIRAC en CONCERT GRAND FEU d'ARTIFICE KENDJI GIRAC BAL DISCO	



MENSIGNAC 2022

La Banda Basque

Le veau à la broche



La fête foraine



Expo voitures anciennes



et d'exception

la brocante



12/07/22



Il fait beau

Il fait chaud !

C'est les vacances !



notre campement sous le soleil



au clair de lune



M E R C I

Jean-Claude et son épouse

les organisateurs

de la fête du pain à Mensignac

15/07/22



LA FETE

DU PAIN



AMIR



LA BANDA BASQUE

MENIGNAC



PATRICK SEBASTIEN

2022



KENDJI GIRAC

**CLC WATTELLIER, LE SPÉCIALISTE DU CAMPING-CAR, DU
POIDS-LOURD, DE LA CARAVANE, DU VAN ET DU FOURGON.**



**GRAND CHOIX DE VÉHICULES
NEUFS ET D'OCCASION**
ESPACE POIDS LOURDS



**SERVICES
DE LOCATION**



**ATELIER AGRÉÉ
FIAT PROFESSIONAL**

**ATELIER MODERNE DE 1 600M² :
ENTRETIEN, CARROSSERIE ET MÉCANIQUE
SAV TOUTES MARQUES**



**MAGASIN
CLC ACCESSOIRES**



CLC WATTELLIER
4 RUE DES ACACIAS
60290 RANTIGNY

TÉL. 03 44 28 84 50

sas-wattellier@wattellier.com

GPS : N. 49°20'8.522", E. 2°26'1.017"

AIRE DE SERVICE (EAU, ÉLECTRICITÉ ET VIDANGE)

WWW.CLC-LOISIRS.COM

Le partage du Pain



Des repas



Festifs

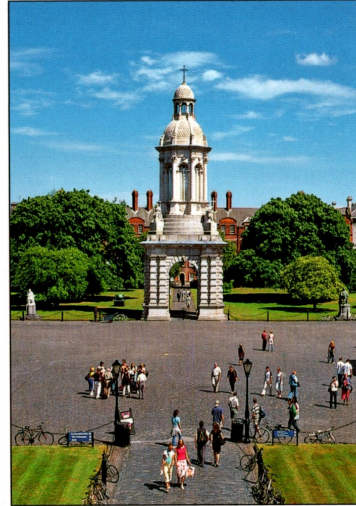
animés par



La Banda Basque



ILS ONT PENSÉ À NOUS...



Dublin



Greetings from Ireland • Beannachtaí ó Éirinn • Grüße aus Irland • Saluti dall'Irlanda
Salutations d'Irlande • Saluti dall'Irlanda • Saludos de Irlanda • Sveikinimoi iš Airijos
Cumprimentos de Ireland • 来自爱尔兰的问候 • Posdravlenija iz Irlandiji
Groeten uit Ierland • アイルランドからの風便り。



Agréables souvenirs
du voyage en Irlande Mme Cousin
avec Orlinda -
Beaux paysages
mais le temps n'étant
pas de la partie -
Amicales pensées à
tous - Brigitte et Daniel
Dominique et Jean-claude

ACCRÉPA
13 rue Fabre
91260 - ST Michel
France

Some of the grand buildings in Dublin City.
This card features clockwise from top left: the Campanile
(Trinity College), the Spire and G.P.O., St. Patrick's Cathedral
and Dublin Castle.



Real Ireland Design
Photography reproduced from original artistic work © Liam Blake.
info@realireland.ie www.realireland.ie Ref: SP 330

Picture House, 16/17 Bulford Business Park, Kildare, Co. Wicklow, Ireland

ILS ONT PENSÉ À NOUS...



Coucou les Acérépiens (mer)
Voyage en Albanie Monténégro agréable
et dépayssant, de magnifiques paysages
avec le soleil et la chaleur.
Continuons notre périple en Grèce
puis retour vers les Péloponnèses (Grèce)
les cascades de Plivice Venise etc...
en espérant retrouver un peu de
Fraîcheur.



01/20

Pensons bien à vous. Amicalement.
Les FILOCHE Jean-claude
SATISFAIT Evelynne



512048781176477
<http://www.toubis.gr>



À bientôt, rendez-vous à
l'Assemblée Générale
le 15 octobre 2023.



Bulletin Ré-adhésion 2023

Chers amis,

Le montant de l'adhésion 2023 fixé par le Conseil d'Administration, est **60 Euros**
(Détail des cotisations : Le Club : 35 €, la FFACCC : 16 €, la Protection juridique : 9 €).

Pour nous faciliter la gestion du fichier adhérents, nous vous remercions de transmettre,
avant le 15 décembre 2022, le bulletin ci-dessous et le chèque correspondant, à l'ordre de l'ACcRéPa,
(Le chèque sera remis à l'encaissement le 15 janvier 2023), à la Trésorière :

Brigitte LE CALVEZ
ACcRéPa
1, impasse Alphonse DAUDET
56450 SURZUR

Pensez à nous indiquer vos modifications éventuelles de coordonnées : adresse, téléphone, email.
Cordialement,

Le Conseil d'Administration de l'ACcRéPa

N° d'adhérent :

Nom Prénom :

Nom : Prénom :

Email :

N° portable N° fixe :

☐ **Oui j'adhère pour 2023 (*)** (*) Cochez les cases correspondantes

☐ **Non, je n'adhère pas pour 2023 (*)**

Motif :

☐ **Oui je possède la Plaque Bleue F.I.C.M. (*)**

☐ **Non, je ne possède pas la Plaque Bleue F.I.C.M. (*)**

Je certifie qu'aux rubriques J et J1 figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer, figurent les mentions respectives M1 et VASP

Si changement d'adresse, nouvelle adresse :

Mes attentes :

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite adressée au secrétariat de notre club et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques.

En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : president@accrpa.fr

Fait à : Le :

Signature Obligatoire



@ : president@accrepa.fr

Site : <https://accrepa.fr>

Bulletin d'adhésion 2023

ACCREPA

Brigitte LE CALVEZ
(Trésorière)

1, impasse Alphonse DAUDET

56450 SURZUR

Tél : 06.08.06.08.01

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse Email :

N° de téléphone fixe : Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON Année(s) :

Je certifie qu'aux rubriques J et J1 figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer, figurent les mentions respectives M1 et VASP.

Comment nous avez-vous connus ?

Loisirs : Attentes :

Quel type d'aide pouvez-vous nous apporter ? :

J'adhère à l'Association (ACCREPA), affiliée à la
FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS (F.F.A.C.C.C.)

Adhésion au Club.....	35.00 €
Cotisation à la FFACCC..... à déduire si vous appartenez déjà en 2023 à un club de la FFACCC	16.00 €
Cotisation à la Protection juridique Obligatoire contrat groupe	9.00 €
Frais de dossier	10.00 €
TOTAL à régler	70.00 €

Par chèque à l'ordre de « ACCREPA » que j'adresse au Club dont l'adresse figure en tête

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite, à l'adresse ci-dessus, et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Les Informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents.

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : president@accrepa.fr

Date :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montant affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multigarantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

- Les caractéristiques principales des services de voyage ;
- a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
- c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- d) Les repas fournis ;
- e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
- f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
- g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
- h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du I de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R.211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-18 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du I de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont accompagnés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,
- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,
- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,
- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix du voyage,
- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat. Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être achetés chez les voyagistes professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui œuvrent pour une majorité. Il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intérêt pour une activité, obligation annexe, etc. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à dédommagement ou ristourne qui reste à la discrétion du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, découlant des articles 1382 - 1384 et 1385 du Code Civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incivilités, les désagréments, les gênes etc. Subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ces préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'impétrant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récidive l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à ristourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie.

Mise à Jour le 23/09/2019

LE CAMPING-CAR EN LIBERTÉ



ÉTAPES RÉSERVÉES AUX CAMPING-CARS, FOURGONS ET VANS ENTièrement AUTONOMES (EAUX USÉES, SANITAIRES, ÉLECTRICITÉ...)

+ 2100 fermiers, vignerons et artisans vous invitent !

france-passion.com 



BON DE COMMANDE au tarif amical FFACCC



27 €

au lieu de 30 €

**Guide France Passion Edition 2022
+ version Web + l'appli**

MARS 2022 - PÂQUES 2023

☐ Je demande mon inscription sur la liste
des invités et je m'engage à respecter les
"Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion" et
souhaite renouveler mon adhésion

Mon N° de carte d'invité :

Mon Club :

* à lire sur france-passion.com

Nom

Prénom

Adresse

Email

Je règle 27 € par chèque bancaire à l'ordre de France Passion.

Livraison en Mars 2022. Après mars, livraison sous 5 jours à réception de votre commande.

FRANCE PASSION - CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX



Tout l'entretien de votre camping-car

2 ponts spéciaux pour camping-car



POUR VOUS, ON
S'OCCUPE DE TOUT



Amortisseurs pièces
de direction



Climatisation



Embrayage



Pneus
été-hiver



Courroie de
distribution



Batterie



Refroidissement



Échappement
démarreurs



Vidange



Freinage